



Programme de la Formation de 1^{er} Recyclage

Encadrement de Chantier - Sous-Section 3

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012

Contenu et Objectifs de la formation	Durée
✓ S'assurer que le travailleur a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience issu de sa première période d'exercice professionnel dans le domaine de l'amiante, et de renforcer les aspects de prévention liés aux risques liés à l'amiante ✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent ✓ Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ✓ Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ✓ Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ✓ Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ✓ Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées ✓ Être capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante ✓ Connaître les notions d'aérodynamique ✓ Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques : ✓ Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement Sont notamment visées : ✓ Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ✓ Les procédures de décontamination du personnel et des équipements ✓ La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier ✓ Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ✓ Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ✓ Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ✓ Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ✓ Être capable de choisir des EPI adaptés ✓ Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ✓ Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ✓ Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer	2 jours (14 heures) Validation de la formation Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances Pédagogie ✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses ✓ Mises en situation sur plate-forme pédagogique Animation Par des formateurs titulaires de l'attestation de compétence délivrée par l'INRS – OPPBTP Nombre de stagiaires 10 personnes maximum conformément à la législation Public ✓ Encadrement de chantier sous-section 3 ✓ A réaliser 6 mois après la formation préalable Pré requis ✓ Avoir plus de 18 ans ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail ✓ Fournir l'attestation de compétence de la formation précédemment suivie ✓ Maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral. Merci de nous contacter le cas échéant Modalités et délais d'accès Les dates : Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr)) Démarches : 2 possibilités : ✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné de l'avis médical ✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée de l'avis médical Délais d'accès : Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture Délais de réponses moyen : Réponse sous un jour ouvré

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ RNCP / RS – FRANCE COMPÉTENCES

- ✓ La formation est enregistrée au **Répertoire Spécifique** des certifications/habilitations de **France Compétences : RS6423**.
- ✓ **L'organisme certificateur de cette formation est : le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion**
- ✓ **Son libellé exact est : "Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement de chantier en sous-section 3"**
- ✓ **Date de publication de la fiche RS : 19-10-2023 - Date de début des parcours certifiants : 18-10-2023 -**
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2027

NORRAC

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX

Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr